

Conseil d'école n°3 – Lundi 12 juin 2017 (17h30 – 19h30)

Personnes présentes au conseil d'école :

- M. LAFFITE, maire de Querrien,
- M. BESNARD, adjoint chargé des affaires scolaires,
- M. PRAT, Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- Mme BOULIC, Mme. ECK, Mme LE GOFF, Mme LEREDDE, Mme MONTENOT et Mme PERON, représentantes des parents d'élève,
- Mme HENRY, Mme JASSERAND, M. MORGANT, Mme. QUEMENER, enseignants de l'école,
- M. LE MOING, directeur de l'école.

Personnes excusées :

- Mme DECEMME, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Quimper Est,
- M. RIBALET, enseignant.

1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil d'école

Aucune remarque n'a été formulée.

2) Effectifs (en date du 06/06/2017) pour l'année scolaire 2017-2018

➤ Filière monolingue

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
5	6	10	9	14	10	9	13	11	87

12 CM2 partent au collège

3 départs (1 GS, 1 CP, 1 CM2)

9 arrivées (5 TPS, 3 PS, 1 CP)

➤ Filière bilingue

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
5	7	4	3	4	3	2	4	2	34

7 arrivées (5 TPS et 2 PS)

➤ Proposition de répartition (en attente de la fin des inscriptions)

NB : l'équipe pédagogique se réserve la possibilité de modifier cette répartition à la rentrée prochaine en fonction des nouvelles inscriptions à venir.

<i>Filière monolingue</i>			
TPS-PS-MS	GS- CP	CE1-CE2	CM1-CM2
<i>Anne QUEMENER</i>	<i>Vincent LE MOING</i>	<i>Anne HENRY</i>	<i>David MORGANT</i>
21	23	19	24
		2 notifications AVS	

<i>Filière bilingue</i>	
TPS-PS-MS-GS-CP	CE1-CE2-CM1-CM2
<i>Marrick JASSERAND</i>	<i>Professeur des écoles stagiaire</i>
23	11

3) Répartition des classes sur les deux bâtiments

Les réflexions de l'équipe pédagogique ont amené à effectuer les choix suivants :

- Le site annexe (ancienne école privée) comporte une salle de classe au rez-de-chaussée et deux salles de classe à l'étage. Nous trouvons opportun **d'installer deux classes sur le nouveau site**.
- Pour des raisons de sécurité (escalier extérieur pour monter à l'étage) et de fonctionnalité (absence de toilettes à l'étage), le bâtiment de *l'école annexe* ne permet pas d'effectuer un « pôle maternelle » car **il n'est pas envisageable d'y installer les classes de maternelle monolingue et bilingue**. En effet, cela impliquerait pour une des classes maternelles d'occuper une salle à l'étage.
- Pour des raisons de cohérence pédagogique et organisationnelle (temps de sieste des élèves de TPS-PS-MS monolingues et bilingues ; et décroisement GS), nous avons choisi de **conserver les trois classes comportant des élèves de maternelle sur le site principal**. L'aménagement du nouveau site concerne donc **deux classes élémentaires**.
- Dans un souci d'équité, nous ne souhaitons pas favoriser (ou défavoriser) une filière au détriment de l'autre. L'ouverture d'une nouvelle classe bilingue, impliquant l'installation de deux classes sur un autre site, doit **impliquer les deux filières, soit une classe élémentaire bilingue, et une classe élémentaire monolingue**.
- Les « espaces » des classes du nouveau site sont d'une plus petite surface que celles du site actuel. L'effectif prévisionnel réduit de la classe de CE1-CE2 (19 élèves contre 24 élèves pour les CM1-CM2) et la présence de personnels supplémentaires avec le groupe de CE1 l'année prochaine (deux AVS à plein temps) nous a permis d'orienter notre décision concernant la classe élémentaire monolingue.

Conclusion :

La classe de CE1-CE2 monolingue et la classe élémentaire bilingue seront installées sur le nouveau site dès la rentrée prochaine.

4) Budgets scolaires votés par le conseil municipal

La proposition de budget prévisionnel, suggéré lors du conseil d'école du 02/03/2017, a reçu l'approbation de la mairie.

		Proposition budget 2017
<i>Budget</i> « <i>fonctionnement</i> »	Fournitures scolaires	43 € par élèves
	Pédagogique	400 € par classe
	Direction	200 €
<i>Budget</i> « <i>investissements</i> »	Numérique	5 000 €
	EPS	500 €
	Aménagement locaux	4 500 €
<i>Budget</i> « <i>sorties</i> »	Transport	20€ par élève
	Sorties scolaires	2 350€ (déblocage de 25% des factures)

- ✓ M. Le maire indique que tout sera mis en œuvre pour permettre l'aménagement des nouveaux locaux dans de bonnes conditions à la rentrée prochaine. Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle « Aménagement locaux » de 4 500€ pourra être révisée à la hausse en fonction des besoins.

- ✓ Demande d'ATSEM GS-CP (8h30-12h00 du lundi au vendredi) : la mairie a proposé à Enrick LE BIHAN, employé communal et responsable des TAP, d'augmenter son temps de travail (actuellement 26h/semaine) pour prendre en charge cette nouvelle fonction. La commission du personnel, planifiée le 15 juin 2017, devrait valider cette proposition qui sera définitive à l'issue du conseil municipal du 05 juillet 2017.

5) Organisation, demandes d'aménagements et d'investissements liées à l'occupation des nouveaux locaux scolaires

➤ Proposition d'organisation pour les deux sites :

- ✓ Notre école, composée de deux sites dès la rentrée prochaine, se nomme « Ecole publique Le bourg ». Afin de différencier les deux sites, le conseil d'école propose « site principal » et « site annexe ».
- ✓ Pour permettre aux familles composées de fratries de déposer leurs enfants sur les deux sites, le conseil d'école valide les horaires scolaires suivants :
 - ◆ Site principal : 8h50 – 12h00 et 13h35 – 16h00
 - ◆ Site annexe : 8h40 – 11h50 et 13h25 – 15h50

➤ Demandes d'aménagements des nouveaux locaux :

- ✓ Le passage de la **commission de sécurité** est prévu avant la rentrée de septembre et les extincteurs seront remplacés pour une mise à la norme.
- ✓ **Installation d'une toilette à l'étage** pour permettre aux élèves d'y accéder pendant le temps de classe. Cette demande se justifie par le fait que les élèves devront emprunter l'escalier extérieur, sans surveillance, pour accéder aux toilettes du rez-de-chaussée (aspect sécuritaire) : la mairie indique qu'un devis est en cours pour la réalisation de ces travaux. Il est également possible d'utiliser la toilette de la salle des maîtres à l'étage, à condition de condamner le passage vers un escalier en bois à l'intérieur du bâtiment (accès interdit aux élèves).
- ✓ **Evacuer les affaires restantes** et qui ne seront pas utilisées par les enseignants (meubles, livres, matériel informatique...).
- ✓ **Effectuer le ménage** dans les bâtiments, dans la cour et dans l'escalier extérieur avant la rentrée des classes.
- ✓ Les services techniques seront disponibles, lors de la semaine 28 (entre le 10 et 13 juillet 2017), pour aider les enseignants à réaliser le déménagement des classes.

➤ Demandes d'investissements pour les nouveaux locaux :

Le budget « Aménagements locaux » a été anticipé par la mairie pour ce type de dépenses :

- ◆ **Matériel pédagogique (achats réalisés par le directeur)** : tableau blanc pour la nouvelle classe bilingue, une plastifieuse, un massicot, du matériel pour la cour (3 vélos, des ballons, des plots, des chasubles).
- ◆ **Les équipements** : une ligne "internet et téléphone", un micro-onde, une cafetière, une bouilloire, un réfrigérateur, 7 jeux de clé du bâtiment pour l'équipe pédagogique, une pharmacie complète.

6) L'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018

Les représentants de la mairie indiquent que, suite à la proposition du gouvernement, une consultation a été réalisée auprès des familles concernant la réforme des rythmes scolaires.

Résultat de la consultation (sur 91 familles) :

Êtes-vous « pour » ou « contre » le maintien des TAP l'année prochaine ?

- « Pour » : 20 familles
- « Contre » : 11 familles
- « Ne se prononce pas » : 1 famille

Les subventions allouées par l'état (50€/élève) sont reconduites pour l'année prochaine uniquement et une **participation modeste** pourrait être demandée aux familles pour améliorer la qualité des interventions proposées.

Les représentants de parents d'élèves informent que des nombreuses familles n'ont pas répondu à la consultation car la question semblait « floue » :

- Est-ce que l'arrêt des TAP aurait une conséquence sur la semaine de 4 jours et demi ?
- Il n'est pas indiqué le montant de la participation financière demandée aux familles. De plus, cette indication peut influencer le choix de la réponse.

Les enseignants engagent leur réflexion pour l'intérêt des élèves : l'organisation de la semaine d'école avec des journées plus courtes (5h15 au lieu de 6h), la présence d'une matinée supplémentaire (le mercredi matin) et des journées d'école identiques et stables semblent être bénéfiques sur les apprentissages.

La modification du dispositif actuel de la réforme des rythmes scolaires nécessite d'effectuer une demande de dérogation auprès de l'Inspectrice d'Académie. Pour valider une nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 journées, et cela dès septembre 2017, il est impératif de recueillir un avis favorable du conseil d'école.

Vote du conseil d'école (13 votants) :

Êtes-vous pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi avec organisation des TAP ?

- « Contre » : 3
- « S'abstient » : 1
- « Pour » : 9

Conclusion :

Le conseil d'école se positionne défavorablement concernant une modification de l'organisation du temps scolaire pour l'année 2017/2018. Cette réflexion et ce vote seront reconduits l'année prochaine pour la rentrée 2018/2019.

7) Questions diverses

Toutes les questions des parents d'élèves, transmises par les représentants, ont été abordées dans l'ordre du jour.